

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE144822043**

**Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour la construction d'un égout séparatif (sanitaire, pluvial) et reconstruction de conduites d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, et travaux d'aménagement paysager et d'éclairage, là où requis, dans la rue Basin, d'un point à l'ouest de la rue des Seigneurs à la rue Richmond et dans la rue Richmond, du parc du Canal Lachine à la rue William. Arrondissement: Le Sud-Ouest. Dépense totale de 4 600 000,00 \$ (contrat: 4 158 000,00 \$ + incidences: 442 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 227702 - 1 soumissionnaire.**

Rapport déposé au conseil municipal  
Le 15 septembre 2014

## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Présidente

*Mme Émilie Thuillier*  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

#### Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy*  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

#### Membres

*M. Richard Celzi*  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

*Mme Marie Cinq-Mars*  
Arrondissement d'Outremont

*M. Jean-François Cloutier*  
Arrondissement de Lachine

*M. Richard Deschamps*  
Arrondissement de LaSalle

*Mme Marianne Giguère*  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

*M. Manuel Guedes*  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

*Mme Lili-Anne Tremblay*  
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 15 septembre 2014

M. Denis Coderre  
Maire de Montréal  
Membres du conseil municipal  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE144822043, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour la construction d'un égout séparatif (sanitaire, pluvial) et reconstruction de conduites d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, et travaux d'aménagement paysager et d'éclairage, là où requis, dans la rue Basin, d'un point à l'ouest de la rue des Seigneurs à la rue Richmond et dans la rue Richmond, du parc du Canal Lachine à la rue William. Arrondissement: Le Sud-Ouest. Dépense totale de 4 600 000,00 \$ (contrat: 4 158 000,00 \$ + incidences: 442 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 227702 - 1 soumissionnaire

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE144822043**

**Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour la construction d'un égout séparatif (sanitaire, pluvial) et reconstruction de conduites d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, et travaux d'aménagement paysager et d'éclairage, là où requis, dans la rue Basin, d'un point à l'ouest de la rue des Seigneurs à la rue Richmond et dans la rue Richmond, du parc du Canal Lachine à la rue William. Arrondissement: Le Sud-Ouest. Dépense totale de 4 600 000,00 \$ (contrat: 4 158 000,00 \$ + incidences: 442 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 227702 - 1 soumissionnaire.**

À sa séance du 27 août 2014, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1144822043. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ avec une seule soumission reçue suite à un appel d'offres.*

Le 3 septembre, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE144822043 qui lui avait été confié. Des responsables du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les responsables du dossier ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Les travaux de ce contrat consistent en la construction de 205 mètres d'égout sanitaire de diamètres variant de 300 mm à 375 mm, de 207 mètres d'égout pluvial de diamètres variant de 375 mm à 675 mm, et en la reconstruction de 305 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètres variant de 100 mm à 300 mm dans la rue Basin, d'un point à l'ouest de la rue des Seigneurs à la rue Richmond. De plus, les travaux comprennent la construction de 108 mètres d'égout sanitaire de 450 mm de diamètre, de 117 mètres d'égout pluvial de diamètres variant de 675 mm à 1200 mm, et en la reconstruction de

115 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètres variant de 250 mm à 300 mm, dans la rue Richmond, entre les rues Basin et William.

Les travaux du présent contrat consistent également en la réalisation d'un réaménagement géométrique de la rue Richmond, du parc du Canal de Lachine à la rue William, incluant la reconstruction de chaussée, de trottoirs et de bordures, ainsi que des travaux d'installation d'un nouveau système d'éclairage et d'aménagement paysager. De plus, de travaux d'enfouissement des fils électriques de la Commission de services électriques (CSEM) sont prévus dans une partie des rues Richmond et Basin.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 380 070,34 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,1% du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% sauf pour les travaux d'éclairage où l'enveloppe est évaluée à 15% en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains.

Les principales dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard qui se retrouvent à l'article 5.1.10 des Clauses administratives générales de la Ville de Montréal (exécution des travaux) (Volume 1) mars 2009. L'article stipule que pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1% du contrat avant taxes et contingences. De plus, aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de surveillance par la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance des sols excavés.

Le processus d'appel d'offres s'est déroulé du 16 juin au 9 juillet 2014. Sur vingt-deux preneurs de cahier des charges, une seule firme a déposé une soumission. Voici les motifs de désistement des autres preneurs:

- quatre firmes sont connues comme sous-traitants ou fournisseurs,
- pour deux firmes, le devis technique est trop spécialisé,
- pour une firme, le délai de la soumission est insuffisant,
- pour deux firmes, la période de soumission ne leur convient pas,
- pour une firme, son carnet des commandes est complet,
- pour une firme, l'ampleur des travaux dépasse leur capacité,
- dix fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner.

Il y a un écart de prix défavorable à la Ville de 1,9 % entre le prix soumis par l'unique soumissionnaire et l'estimation interne.

Les membres de la commission ont soulevé de nombreuses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Les membres ont d'abord manifesté leur étonnement face au résultat de l'appel d'offres. Qu'un seul soumissionnaire se soit manifesté parmi vingt-deux preneurs du cahier des charges a de quoi laisser perplexe.

Le fonctionnement du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) a aussi fait l'objet de commentaires de la part des membres à la lumière du résultat de ce dossier. Les membres ont compris qu'il est possible pour n'importe qui de savoir en temps réel qui a acheté les documents d'appel d'offres. Selon les membres de la commission, cela peut avoir pour effet, dans certaines circonstances, de décourager des soumissionnaires éventuels. Les membres croient que l'administration devrait se pencher sur la question et en évaluer les impacts. Le cas échéant, des représentations pourraient être faites auprès du gouvernement du Québec pour qu'il en fasse en sorte que les noms des preneurs du cahier des charges puissent demeurer confidentiels jusqu'à l'ouverture des soumissions.

Par ailleurs, les membres ont souligné que, dans le présent dossier comme dans d'autres, il serait pertinent que l'administration se dote d'une base de données multifonctionnelles permettant le recoupement et le croisement de diverses données des contrats (preneurs des cahiers des charges, soumissionnaires, adjudicataires, prix, localisation des projets, etc.). La commission devrait pouvoir compter sur des moyens et des outils d'analyse plus avancés pour bien réaliser sa mission.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet le constat suivant.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ avec une seule soumission reçue suite à un appel d'offres.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE144822043 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

## **Recommandations**

*Considérant qu'il est possible pour n'importe qui de savoir en temps réel qui a acheté des documents d'appel d'offres dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO);*

*Considérant que cela peut avoir pour effet, dans certaines circonstances, de décourager des soumissionnaires éventuels;*

### **R-1**

La commission recommande que l'administration se penche sur cette situation, en évalue les impacts et, le cas échéant, fasse des représentations auprès du gouvernement du Québec pour que les noms des preneurs des cahiers des charges dans SÉAO puissent demeurer confidentiels jusqu'à l'ouverture des soumissions.

*Considérant qu'il est essentiel que l'administration et la Commission permanente sur l'examen des contrats puissent compter sur des outils plus avancés en matière d'étude et d'analyse des contrats*

### **R-2**

La commission recommande que l'administration se dote d'une base de données multifonctionnelles permettant le recoupement et le croisement de divers renseignements des contrats comme les preneurs de cahier des charges, les soumissionnaires, les adjudicataires, les prix, la localisation des projets et autres.